

L'an deux mille dix-sept et le six avril, le Bureau de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 31 MARS 2017, s'est réuni en son siège à 16 heures 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

#### Étaient présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Yves MICHEL, Eliane ROSAY, Gérard CANOVAS, Francis VEAUTE, Michel GARCIA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Lucien LABIT, Christophe DURAND, Jacques ADGÉ, Alain VIDAL

#### Étaient absents représentés :

Emile ANFOSSO à Antoine DE RINALDO.

#### Étaient absents :

Emile ANFOSSO, Pierre BOULDOIRE

#### Secrétaire de séance :

Magali FERRIER

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Dossiers soumis à décisions :

2017-021	<b>Projet du conservatoire - Acquisition des parties des parcelles AE 47 et AE 51 à Sète - Autorisation de signature d'une promesse unilatérale de vente et de sa réalisation par acte authentique</b> Rapporteur : FRICOU Henry	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-022	<b>Initiative Thau - Prêt agricole à taux 0% - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2017 et autorisation de signature d'une convention d'objectifs</b> Rapporteur : GARCIA Michel	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-023	<b>Mise en oeuvre du schéma directeur d'accessibilité - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de voirie liés à la mise en accessibilité de l'arrêt de bus "le Moulin" du réseau T.A.T sur la commune Vic-la-Gardiole - Autorisation de signature</b> Rapporteur : CHAPLIN Norbert	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-024	<b>Convention pour l'étude préalable à l'extension du réseau hydraulique régional sur le territoire du « Nord Gardiole »</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

III. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17H00.

Vu pour être affiché le 13/04/17 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le

10 AVR. 2017



Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Thau agglo

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Thau agglo, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Thau agglo ( <http://www.thau-agglo.fr/>)